https://pierrealainmillet.fr/La-Sacoviv-condamnee-2698



La Sacoviv condamnée ?

- Vie politique -

Date de mise en ligne : mardi 23 octobre 2018

Date de parution : 23 octobre 2018

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

A la veille de l'assemblée générale du conseil de quartier Charréard-Max Barel, le parti socialiste macronisé de Vénissieux a distribué un tract dans les résidences SACOVIV reprenant une information de Février 2018 évoquant une condamnation de la SACOVIV sur un marché passé en 2010â€¦ évidemment pour reprendre le leitmotiv répété de ce parti, *« les élus Vénissians sont incompétentsâ€¦ »*

Reprenons donc ce que Mr BenKhelifa connait parfaitement puisqu'il est le seul élu restant qui était membre du conseil d'administration de la SACOVIV à l'époque, et même son vice-président.

Après le crack financier de 2008, la SACOVIV a décidé de réaliser le premier projet de construction de maison au Moneryâ€¦ C'est difficile à croire, mais à l'époque, aucun promoteur ne voulait venir à Vénissieux, les temps ont bien changé !

Donc la SACOVIV construit les 32 maisons des « jardins du Monnery », réalisées par le constructeur Eiffage, avec beaucoup de réserves et de difficultés de démarrage, notamment pour la collecte et l'évacuation des eaux de pluie. Les aménagements réalisés conformément au cahier des charges se sont révélés pour partie inefficaces et sous la pression des habitants, la SACOVIV a dû faire reprendre certains aménagements.

La SACOVIV les a fait réaliser par le même constructeur pour un montant d'environ 600K€. Elle aurait du faire un appel d'offre pour mettre en concurrence les entreprises mais, cela aurait pris quelques mois de plus et cela n'aurait pas changé grand chose au montant. Cependant la justice a confirmé en février 2018 que c'était une faute et a condamné la SACOVIV à 10 000€ d'amende, montant qui montre bien qu'il s'agit d'une erreur administrative et d'appréciation sans intention de surfacturation ou d'enrichissement personnel de quiconqueâ€¦

Voulant aller vite pour satisfaire les habitants et réparer un aménagement finalement mal adapté, les décideurs de l'époqueâ€¦ sont allés trop vite.

Le président actuel, le conseil d'administration actuel et le directeur actuel de la SACOVIV ont pris acte de cette décision et peuvent confirmer à tous les locataires et partenaires de la société que les procédures d'achats ont été renforcés et sont systématiquement respectées, les seuils rendant nécessaires les appels d'offres ont même été réduits à des niveaux inférieurs à ce que la loi imposeâ€¦

Il est dommage que le parti socialiste de Vénissieux reprenne ces polémiques inutiles et ne trouve par contre rien à dire pour la défense du logement social, des locataires, et des Vénissiansâ€¦

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet